

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*
Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 AVRIL 2018

AFFICHÉ LE 26 AVRIL 2018

CS-180424-08

Nombre de membres :

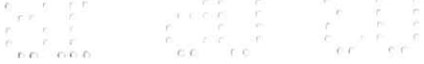
- En exercice :	14
- Présents :	13
- Absents :	01
- Pouvoirs :	00

**CS-180424-08 COMPLEMENT - TARIFS 2018 DES PORTS DE LA ROUTE NEUVE ET DE L'ATELIER -
COMMUNE DE LA TREMBLADE**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à quinze heures, le Comité syndical dûment convoqué le dix-huit avril deux mille dix-huit s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. François PATSOURIS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Michel PRIOUZEAU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Vincent BARRAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Gilles SALLAFRANQUE (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Jacques LYS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Dominique TONNAY (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Gilles SAUNIER (S) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. Maurice Claude DESHAYES (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- Mme. Fabienne AUCOUTURIER (T) Conseil départemental
- Mme Marie-Pierre QUENTIN (T) Conseil départemental



En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre
- M. METAYER Guillaume Conseil départemental- Direction Mer
- M. BARREAU Joël DGS CDC Marennes
- Mme GUEYDAN Catherine DGS Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

LES REPRÉSENTÉS :

- M. Mickaël VALLET (représenté par Gilles SAUNIER) Communauté de Communes du Bassin de Marennes

LES ABSENTS :

- M. Pascal FERCHAUD (T) Conseil départemental

o o o o

Secrétaire de séance : GUILLAUD Roger

o o o o

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE
DE LA SEUDRE
COMITÉ SYNDICAL DU 24 AVRIL 2018**



**CS-180424-08 COMPLEMENT - TARIFS 2018 DES PORTS DE LA ROUTE NEUVE ET DE L'ATELIER -
COMMUNE DE LA TREMBLADE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu la convention de transfert des ports du Département de la Charente-Maritime au Syndicat mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre, adoptée par le Comité syndical par délibération n°CS-171214-06 du 14 décembre 2017,

Vu la délibération n°CS-171214-11 du 14 décembre 2017 du Syndicat mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre approuvant les tarifs des taxes et redevances portuaires pour les ports de La route Neuve et l'Atelier à La Tremblade pour l'année 2018,

Considérant que dans la retranscription des documents échangés avec le précédent exploitant des ports, des oublis ont été constatés,

Considérant que certaines expressions utilisées dans le tableau des tarifs valant pour les opérations de grutage en particulier peuvent être source de confusion,



LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver les corrections et précisions de la tarification jointe pour l'utilisation des dépendances du domaine public portuaire des ports de la Route Neuve et de l'Atelier à La Tremblade, ainsi que les tarifs d'utilisation des infrastructures et outillages portuaires visant à :
 - Compléter la ligne « Mise à disposition d'une cabane (par m² /an) » par le tarif de 92.70 € HT ;
 - Ajouter la ligne « Activités de transport de passagers – pourcentage sur chiffre d'affaire déclaré de l'année N: 3 % » ;
 - Compléter et modifier le tableau des tarifs de grutage par les éléments suivants :

Grutage et utilisation de l'aire de carénage				
masse du navire	manutention(s) dans un délai inférieur à 24h		manutentions espacées de plus de 24h	
	HT	TTC	HT	TTC
< 500 kg	32,82 €	39,38 €	47,98 €	57,58 €
de 500 kg à 2 T	47,98 €	57,58 €	64,44 €	77,33 €
de 2 T à 4 T	62,30 €	74,76 €	81,73 €	98,08 €
de 4 T à 6T	74,39 €	89,27 €	104,24 €	125,09 €
> 6T	96,07 €	115,28 €	112,18 €	134,62 €

- d'autoriser le Président à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports de l'Estuaire de la
Seudre,

Jean-Pierre TALLIEU